




République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL
2 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 9 AVRIL 2026

Délibérations	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026-04-01	Création des commissions municipales et désignation des membres	Adoptée à l'unanimité
2026-04-02	Délégations données au Maire par le Conseil Municipal	Adoptée à l'unanimité
2026-04-03	Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués	Adoptée à la majorité absolue 18 pour et 5 abstentions
2026-04-04	Election des membres de la commission d'appel d'offre	Adoptée à l'unanimité
2026-04-05	Election des membres de la commission de délégation des services publics	Adoptée à l'unanimité
2026-04-06	Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales	Adoptée à l'unanimité
2026-04-07	Elections des délégués et représentants au sein des syndicats intercommunaux, syndicats mixtes et autres organismes extérieurs	Adoptée à l'unanimité
2026-04-08	Désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération nationale des communes Forestières et de l'Association des communes forestières de Haute-Savoie	Adoptée à l'unanimité
2026-04-09	Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS	Adoptée à l'unanimité
2026-04-10	Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS	Adoptée à l'unanimité
2026-04-11	Désignation du délégué local représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Adoptée à l'unanimité
2026-04-12	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	Adoptée à la majorité absolue 22 pour et 1 abstention
2026-04-13	Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA	Adoptée à l'unanimité
2026-04-14	Personnels contractuels – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2026	Adoptée à l'unanimité

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESESQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESESQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-01 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>Administration générale – Création des commissions municipales et désignation des membres</p>																																																																																

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aussi, je vous propose de créer onze commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

1. Commission des Finances

Chargée du suivi du budget communal, cette commission examine les dépenses et les recettes, prépare les orientations budgétaires et veille à la bonne gestion financière de la collectivité. Elle émet des avis sur les subventions, les investissements et la fiscalité locale.

2. Commission des Travaux, de la Voirie et des Bâtiments

Cette commission planifie et suit les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction des bâtiments communaux et des réseaux routiers. Elle veille à la qualité et à la sécurité des infrastructures publiques.

3. Commission de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Aménagement

Elle traite des questions liées à l'aménagement du territoire, aux permis de construire, à la gestion du foncier et aux projets d'urbanisme. Elle étudie les projets impactant le développement harmonieux du village.

4. Commission de la Sécurité

Responsable de la prévention et de la sécurité publique, cette commission collabore avec les services de secours et de gendarmerie pour assurer la protection des habitants, la gestion des risques et la sécurité des équipements communaux.

5. Commission des Ressources Humaines

Elle s'occupe de la gestion du personnel communal : suivi des carrières, organisation du travail, formation et bien-être au travail. Elle veille à la bonne application du statut de la fonction publique territoriale.

6. Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Cette commission a pour rôle d'examiner et de statuer sur les marchés publics en procédure adaptée, afin de garantir la transparence et la légalité des achats et des prestations pour la commune.

7. Commission de la Vie Associative et Sportive

Elle soutient et accompagne les associations locales dans leurs projets et activités. Elle propose la répartition des subventions et favorise le développement du sport et de la vie communautaire.

8. Commission Scolaire et Périscolaire

Chargée des affaires relatives aux écoles et aux activités périscolaires, cette commission veille au bon fonctionnement des structures éducatives, au confort des enfants, et à la qualité de l'accueil et des repas.

9. Commission de la Communication et des Relations Publiques

Elle met en œuvre la stratégie de communication de la commune, supervise les publications, le site internet et les affichages, et valorise les actions municipales auprès des habitants et partenaires.

10. Commission de l'Environnement, de l'Agriculture et des Forêts

Cette commission promeut la protection de l'environnement, la gestion durable des espaces naturels et la préservation du patrimoine forestier. Elle agit aussi en faveur de l'agriculture locale et de la transition écologique.

11. Commission Tourisme, Culture et Patrimoine

Elle valorise le patrimoine local, soutient les initiatives culturelles et développe l'attractivité touristique de la commune. Elle favorise les partenariats pour dynamiser la vie culturelle et mettre en lumière l'identité du territoire.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de dix membres, chaque membre pouvant faire partie d'une commission au minimum.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes commissions municipales en fonction de leurs souhaits, dans le respect de la règle de proportionnalité des sièges entre la liste majoritaire et la liste minoritaire. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposée pour chaque commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucune autre liste n'étant présentée, une seule liste est finalement retenue par commission. Il est donné lecture de la composition de chaque commission.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission des Finances
2. Commission des Travaux, de la Voirie et des Bâtiments
3. Commission de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Aménagement
4. Commission de la Sécurité
5. Commission des Ressources Humaines
6. Commission des Marchés à procédure adaptée (MAPA)
7. Commission de la vie Associative et Sportive
8. Commission Scolaire et Périscolaire
9. Commission de la Communication et des Relations Publiques
10. Commission de l'Environnement, Agriculture et Forêts
11. Commission Tourisme, Culture et Patrimoine

- **DETERMINE** que les commissions municipales comportent au maximum dix membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à six commissions municipales.

- **CONSIDERE** la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **ADOpte** la composition des commissions municipales suivantes :

1. Commission des Finances
 - Présidence : Xavier BOSSUT
 - Membre : Laurence GIRARD
 - Membre : Aline BESSON
 - Membre : Séverine DESESQUELLES
 - Membre : Jean GAUDIN

- Membre : Claudine DEMIERRE
- Membre : Arnaud BOSSON
- Membre : Peggy DUVAL
- Membre : Nicolas MAURE
- Membre : Nora BERIOU
- Membre : Sylvain LUNEAU

2. Commission des Travaux, de la voirie et des bâtiments

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Jean GAUDIN
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Didier JANCART
- Membre : Bruno BOBAN
- Membre : Sophie CURDY
- Membre : Quentin TRITANT
- Membre : Nicolas MAURE
- Membre : Arnaud BOSSON
- Membre : Alex PIERRE
- Membre : Patricia DE DONA

3. Commission de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'Aménagement

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Peggy DUVAL
- Membre : Sophie CURDY
- Membre : Claudine DEMIERRE
- Membre : Bruno BOBAN
- Membre : Quentin TRITANT
- Membre : Laurence GIRARD
- Membre : Didier JANCART
- Membre : Elsa MEYNET
- Membre : Nora BERIOU

4. Commission de la Sécurité

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Arnaud BOSSON
- Membre : Jean GAUDIN
- Membre : Aline BESSON
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Andy GLADKOFF
- Membre : Quentin TRITANT
- Membre : Nora BERIOU
- Membre : Alex PIERRE

5. Commission des Ressources Humaines

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Nicolas MAURE
- Membre : Séverine DESESQUELLES
- Membre : Aline BESSON
- Membre : Aurélien ORAIN
- Membre : Andy GLADKOFF
- Membre : Patricia DE DONA

- Membre : Elsa MEYNET

6. Commission des Marchés à procédure adaptée (MAPA)

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Arnaud BOSSON
- Membre : Jean GAUDIN
- Membre : Aline BESSON
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Bruno BOBAN
- Membre : Nicolas MAURE
- Membre : Nora BERIOU
- Membre : Sylvain LUNEAU

7. Commission de la vie Associative et sportive

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Séverine DESESQUELLES
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Aurélien ORAIN
- Membre : Marion MUDRY
- Membre : Elise MOGEON
- Membre : Arnaud BOSSON
- Membre : Patricia DE DONA
- Membre : Elsa MEYNET

8. Commission Scolaire et Péri-scolaire

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Peggy DUVAL
- Membre : Séverine DESESQUELLES
- Membre : Marion MUDRY
- Membre : Elise MOGEON
- Membre : Nicolas MAURE
- Membre : Sophie CURDY
- Membre : Sylvain LUNEAU
- Membre : Alex PIERRE

9. Commission de la Communication et des relations publiques

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Laurence GIRARD
- Membre : Séverine DESESQUELLES
- Membre : Aurélien ORAIN
- Membre : Elise MOGEON
- Membre : Peggy DUVAL
- Membre : Andy GLADKOFF
- Membre : Nora BERIOU
- Membre : Sylvain LUNEAU

10. Commission de l'Environnement, Agriculture et Forêts

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Sophie CURDY

- Membre : Bruno BOBAN
- Membre : Jean GAUDIN
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Marion MUDRY
- Membre : Didier JANCART
- Membre : Elise MOGEON
- Membre : Patricia DE DONA
- Membre : Alex PIERRE

11. Commission Tourisme, Culture et Patrimoine

- Présidence : Xavier BOSSUT
- Membre : Laurence GIRARD
- Membre : Géraldine AUZOUX
- Membre : Claudine DEMIERRE
- Membre : Aurélien ORAIN
- Membre : Elise MOGEON
- Membre : Quentin TRITANT
- Membre : Nora BERIOU
- Membre : Patricia DE DONA

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophie CURDY



Le Maire,



Xavier BOSSUT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Dans la limite de 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- Dans la limite de 100 000 € HT de services de travaux ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code sous réserve des crédits ouverts au budget ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

- En première instance,
- En appel et en cassation,
- En demande ou en défense,
- Par voie d'action ou par voie d'exception,
- En procédure d'urgence,
- En procédure au fond,

Devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, ainsi que devant le Tribunal des conflits. Monsieur le Maire pourra transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 300 000 euros ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, quel qu'en soit le montant, l'attribution de subventions pour la réalisation des projets municipaux en fonctionnement comme en investissement ;

27° De procéder, pour toutes les opérations d'intérêt général inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée, au dépôt des demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, des

déclarations préalables et des autorisations spécifiques des biens municipaux déjà affectés à un service public et ceux du domaine privé ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Les décisions prises en application de ces délégations consenties au maire peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par subdélégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Les subdélégations consenties par le maire dans les matières faisant l'objet de la présente délégation sont maintenues en cas d'empêchement de celui-ci, en application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature à un fonctionnaire visé par l'article L2122-19 du CGCT pour les points exposés ci-dessus.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation prise par le Maire feront l'objet d'une information à la réunion du conseil municipal qui y fera suite.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.


Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DONNE DELEGATION** au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée du mandat, les attributions listées ci-dessus ;
- **DECIDE** que les subdélégations consenties par le Maire dans les matières faisant objet de la présente délégation sont maintenues en cas d'empêchement de celui-ci.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

Le Maire,



BOSSUT Xavier

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p>																																																																																	
<p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																		
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-03 Adoptée à la majorité absolue 18 pour et 5 abstentions</p>	<p>Administration générale – Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-2,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux Adjoints et aux Conseillers Délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'Adjoints,

Considérant que le nombre théorique d'Adjoints est fixé à 5,

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à Adoptée à la majorité absolue 18 pour et 5 abstentions:

▪ **DECIDE QUE :**

Article 1 – Indemnités des Adjoint

Les indemnités des Adjoint sont fixées comme suit :

- L'indemnité de fonction du 1^{er} Adjoint est égale à 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2^{ème} Adjoint est égale à 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3^{ème} Adjoint est égale à 15.50. % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 4^{ème} Adjoint est égale à 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 5^{ème} Adjoint est égale à 15.50. % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 2 – Indemnités des conseillers municipaux délégués

Les indemnités des Conseillers délégués sont fixées comme suit :

- L'indemnité de fonction du Conseiller délégué aux Ressources Humaines est égale à 5.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du Conseiller délégué à l'environnement, l'agriculture et la forêt est égale à 5.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 3 – Modalités de versement

Les indemnités de fonction sont versées mensuellement.

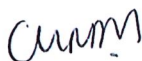
Elles évoluent automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Article 4 – Entrée en vigueur

Ces dispositions prennent effet à compter de la publication ou affichage et transmission au contrôle de légalité de la présente délibération et des arrêtés de délégation aux Adjoint et Conseillers délégués.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY



Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-04 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Administration générale – Election des membres de la commission d'appel d'offre</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. (Si commune de moins de 3 500 habitants).

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes commissions en fonction de leurs souhaits. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposée pour cette commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucune autre liste n'étant présentée, une seule liste est finalement retenue. Il est donné lecture de la composition de cette commission.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Arnaud BOSSON
Monsieur Jean GAUDIN
Madame Nora BÉRIOU

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Bruno BOBAN
Monsieur Nicolas MAURE
Madame Géraldine AUZOUX

Une seule liste est présentée.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à L'unanimité :

- **ADOpte** la composition des membres de la Commission d'Appel d'Offre de la manière suivante :

- délégués titulaires :

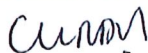
Monsieur Arnaud BOSSON
Monsieur Jean GAUDIN
Madame Nora BÉRIOU

- délégués suppléants :

Monsieur Bruno BOBAN
Monsieur Nicolas MAURE
Madame Géraldine AUZOUX

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophie CURDY



Le Maire,



Xavier BOSSUT

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞

L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Absents : 2 dont 2 excusés

Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN

Absents :

Votants : 23

Secrétaire de séance : Sophie CURDY

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓	
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓	
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓	
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓	
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓	
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓	
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓	
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				

DELIBÉRATION N° 2026-04-05

Administration générale – Election des membres de la commission de délégation des services publics

Adoptée à l'unanimité

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du ... portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. (Si commune de moins de 3 500 habitants)

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les

nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes commissions en fonction de leurs souhaits. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposée pour cette commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucune autre liste n'étant présentée, une seule liste est finalement retenue. Il est donné lecture de la composition de cette commission.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Bruno BOBAN
Madame Nora BÉRIOU
Madame Géraldine AUZOUX

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Arnaud BOSSON
Monsieur Jean GAUDIN
Monsieur Nicolas MAURE

Une seule liste est présentée

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la composition des membres de la Commission de délégation des services publics de la manière suivante :

- délégués titulaires :

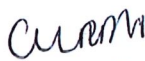
Monsieur Bruno BOBAN
Madame Nora BÉRIOU
Madame Géraldine AUZOUX

- délégués suppléants :

Monsieur Arnaud BOSSON
Monsieur Jean GAUDIN
Monsieur Nicolas MAURE

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART ayant donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-06 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Administration générale – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Conformément aux articles L.19 et R.7 du Code électoral, il appartient au Conseil municipal de proposer au Préfet les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Elle garantit la neutralité et l'impartialité du processus électoral.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il convient de procéder à la désignation des membres de cette commission.

Composition applicable à la commune de Mieussy :

La commune de Mieussy comptant plus de 2500 habitants, elle entre dans la catégorie des communes de 1 000 habitants et plus.

Compte tenu de la composition du conseil municipal issu des élections de mars 2026, la commission de contrôle doit être constituée selon les modalités suivantes :

- Si deux listes sont présentes au conseil municipal : 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers appartenant à la seconde liste ;

Règles de désignation :

La participation se fait dans l'ordre du tableau sur la base du volontariat. Les conseillers municipaux remplissant les conditions requises peuvent manifester leur souhait de faire partie de la commission.

Ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle :

- Le maire ;
- Les adjoints ayant reçu une délégation ;
- Les conseillers municipaux disposant d'une délégation portant sur les inscriptions sur les listes électorales.

Durée du mandat :

Conformément au décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026, le mandat des membres de la commission de contrôle est porté à six ans à compter du renouvellement intégral du conseil municipal.

Proposition de désignation :

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes commissions en fonction de leurs souhaits. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposée pour cette commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucune autre liste n'étant présentée, une seule liste est finalement retenue. Il est donné lecture de la composition de cette commission.

Après consultation des conseillers municipaux et recueil des volontaires dans l'ordre du tableau, il est proposé de désigner les membres suivants :

Membres titulaires

1. **Madame Claudine DEMIERRE** – Conseillère municipale, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
2. **Madame Sophie CURDY** – Conseillère municipale, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
3. **Monsieur Didier JANCART** – Conseiller municipal, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
4. **Madame Elsa MEYNET** – Conseillère municipale, liste de Madame Nora BÉRIOU
5. **Madame Nora BÉRIOU** – Conseillère municipale, liste de Madame Nora BÉRIOU

Membres suppléants

Il est recommandé de désigner des membres suppléants afin de fiabiliser la pérennité de la commission de contrôle.

1. **Monsieur Andy GLADKOFF** – Conseiller municipal, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
2. **Madame Marion MUDRY** – Conseillère municipale, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
3. **Madame Aline BESSON** – Conseillère municipale, liste de Monsieur Xavier BOSSUT
4. **Monsieur Sylvain LUNEAU** – Conseiller municipal, liste de Madame Nora BÉRIOU
5. **Madame Patricia DE DONA** – Conseillère municipale, liste de Madame Nora BÉRIOU

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE** à Madame la Préfète de la Haute-Savoie la nomination des membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des listes électorales tels que mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à la Préfecture de la Haute-Savoie accompagnée de la liste des conseillers municipaux volontaires établie dans l'ordre du tableau ;
- **PRECISE** que la liste des membres sera rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux d'information officiels de la commune et mise en ligne sur le site internet de la mairie dès publication de l'arrêté préfectoral.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-07 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Administration générale – Elections des délégués et représentants au sein des syndicats intercommunaux, syndicats mixtes et autres organismes extérieurs</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- Conformément aux articles L.5212-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégués appelés à représenter la commune au sein des syndicats de communes et syndicats intercommunaux sont élus parmi les membres du Conseil municipal.
- Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, les représentants de la commune au sein des sociétés publiques locales (SPL) et autres entreprises publiques locales sont élus par l'assemblée délibérante parmi ses membres.

Il précise que la commune de MIEUSSY est appelée à élire ses délégués et représentants au sein :

- Des syndicats intercommunaux ou mixtes dont elle est membre ;
- Des organismes extérieurs et structures de coopération, notamment la SPL LA RAMAZ, selon les statuts de chaque structure.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des syndicats intercommunaux, syndicats mixtes et organismes concernés,

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été proposés en fonction des candidatures des élus. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'un seul(e) candidat(e) ou qu'une seule liste de candidats est proposée pour ces représentations ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucun(e) autre candidat(e) ou autre liste n'étant présentée, un seul(e) candidat(e) ou une seule liste est finalement retenue. Il est donné lecture des représentants proposés.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

▪ **DÉCIDE :**

1. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux / syndicats de communes

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Est proposé en qualité de délégué de la commune au comité syndical :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Quentin TRITANT, conseiller municipal

Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Est proposé en qualité de délégué de la commune au comité syndical :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Jean GAUDIN, adjoint au Maire

Syndicat des déchets, de l'eau et de la valorisation (SYDEVAL)

Est proposé en qualité de délégué de la commune au comité syndical :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Didier JANCART, conseiller municipal

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Mont-Blanc (SCOT Mont-Blanc)

Est proposé en qualité de délégué de la commune au comité syndical :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

2. Désignation des représentants dans les autres organismes extérieurs

Société d'Economie Alpestre (SEA)

Est proposé en qualité de délégué de la commune à la société :

- Déléguée titulaire :
 - Madame Sophie CURDY, conseillère municipale

Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Est proposé en qualité de délégué de la commune à l'Etablissement :

- Déléguée titulaire :
 - Madame Claudine DEMIERRE, conseillère municipale

Représentants au Conseil d'administration de la SPL LA RAMAZ :

- Nombre de représentants à élire : 4
- Sont élus :
 - Monsieur Arnaud BOSSON
 - Madame Elise MOGEON
 - Monsieur Andy GLADKOFF
 - Monsieur Aurélien ORAIN

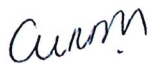
Représentants au comité d'orientation stratégique de la SPL LA RAMAZ :

- Nombre de représentants à élire : 3
- Sont désignés :
 - Madame Laurence GIRARD
 - Madame Géraldine AUZOUX
 - Monsieur Sylvain LUNEAU

La présente délibération prendra effet dès sa transmission à la sous-préfecture et après accomplissement des formalités de publicité prescrites par les textes en vigueur.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 02 AVRIL 2026 🌀																																																																																	
L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.																																																																																		
Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Absents : 2 dont 2 excusés Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Présent</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSION Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSION Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSION Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
DELIBÉRATION N° 2026-04-08 Adoptée à l'unanimité	Administration générale – Désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération nationale des communes Forestières et de l'Association des communes forestières de Haute-Savoie																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu l'adhésion de la Commune de MIEUSSY à la Fédération nationale des communes forestières et à l'Association des communes forestières de Haute-Savoie,

Considérant qu'il y a lieu, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune auprès de ces organismes,

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes représentations en fonction de leurs souhaits. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'une seule liste de candidats est proposée pour cette commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucune autre liste n'étant présentée, une seule liste est finalement retenue. Il est donné lecture de la composition des représentants.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** en qualité de représentants de la Commune de MIEUSSY auprès de la Fédération nationale des communes forestières et de l'Association des communes forestières de Haute-Savoie :
 - Représentante titulaire : Madame Sophie CURDY
 - Représentant suppléant : Monsieur Jean GAUDIN
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à M. le sous-préfet de Bonneville et publiée / affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p>				
<p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>					
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
BOSSUT Xavier	✓	JANCART Didier	✓	BOBAN Bruno	✓
GIRARD Laurence	✓	MOGEON Elise	✓	BESSON Aline	✓
BOSSON Arnaud	✓	ORAIN Aurélien	✓	BÉRIOU Nora	✓
DUVAL Peggy	✓	AUZOUX Géraldine	✓	PIERRE Alex	✓
GAUDIN Jean	✓	TRITANT Quentin	✓	MEYNET Elsa	✓
DESEQUELLES Séverine	✓	CURDY Sophie	✓	LUNEAU Sylvain	✓
DEMIERRE Claudine	✓	GLADKOFF Andy	✓	DE DONA Patricia	✓
MAURE Nicolas	✓	MUDRY Marion	✓		
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-09 Adoptée à l'unanimité</p>		<p>Administration générale – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS</p>			

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS.

Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

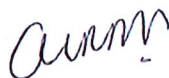
Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à 6 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.


Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p>																																																																																	
<p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																		
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td><td>JANCART Didier</td><td></td><td>✓</td><td>BOBAN Bruno</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td><td>✓</td><td></td><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td><td>BESSON Aline</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td><td>✓</td><td></td><td>ORAIN Aurélien</td><td>✓</td><td></td><td>BÉRIOU Nora</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td><td>AUZOUX Géraldine</td><td>✓</td><td></td><td>PIERRE Alex</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td><td>✓</td><td></td><td>TRITANT Quentin</td><td>✓</td><td></td><td>MEYNET Elsa</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>DESESQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td><td>LUNEAU Sylvain</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td><td>✓</td><td></td><td>GLADKOFF Andy</td><td>✓</td><td></td><td>DE DONA Patricia</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td><td>MUDRY Marion</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESESQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-10 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>Administration générale – Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2026 a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une seule liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

- Madame Séverine DESESQUELLES
- Madame Sophie CURDY
- Monsieur Didier JANCART
- Madame Aline BESSON
- Madame Marion MUDRY
- Madame Elsa MEYNET

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votes exprimés : 23

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.83

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Liste unique	23	6

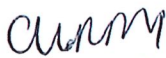
Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste unique :

- Madame Séverine DESESQUELLES
- Madame Sophie CURDY
- Monsieur Didier JANCART
- Madame Aline BESSON
- Madame Marion MUDRY
- Madame Elsa MEYNET

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

Le Maire,



Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">DELIBÉRATION N° 2026-04-11</td> <td>Administration générale – Désignation du délégué local</td> </tr> <tr> <td>Adoptée à l'unanimité</td> <td>représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)</td> </tr> </table>		DELIBÉRATION N° 2026-04-11	Administration générale – Désignation du délégué local	Adoptée à l'unanimité	représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)																																																																													
DELIBÉRATION N° 2026-04-11	Administration générale – Désignation du délégué local																																																																																	
Adoptée à l'unanimité	représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal et à la tenue du registre des délibérations ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 mars 2017 portant adhésion de la commune de MIEUSSY au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Vu les statuts et le règlement de fonctionnement du CNAS prévoyant que chaque collectivité territoriale adhérente désigne un délégué représentant les élus parmi les membres de son organe délibérant, chargé de la représenter au sein des instances locales du CNAS et de participer notamment à l'assemblée départementale annuelle ;

Considérant que la commune de MIEUSSY est adhérente au CNAS et qu'il y a lieu de procéder à la désignation ou au renouvellement du délégué local représentant les élus ;

Considérant que ce délégué assure le relais entre le CNAS et la collectivité, informe les élus et les agents des prestations proposées et participe à la vie de l'association ;

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été intégrés dans les différentes délégations en fonction des candidatures reçues. Il est ensuite indiqué que le conseil municipal, en

application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations. Monsieur le Maire précise qu'un seul candidat est proposée pour cette commission ; après appel éventuel d'autres candidatures, aucun(e) autre candidat(e) ne se présente. Il est donné lecture du candidat pour cette délégation.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Nicolas MAURE, membre du Conseil municipal, en qualité de délégué local représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- **DECIDE** que le délégué ainsi désigné représente la commune de MIEUSSY au sein des instances locales du CNAS, notamment lors de l'assemblée départementale annuelle, et assure le lien entre le CNAS et la collectivité.
- **TRANSMETS** la présente délibération à Madame la Préfète de la Haute-Savoie et publiée conformément aux dispositions en vigueur relatives à la publicité et à l'entrée en vigueur des actes des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY



Le Maire,

Xavier BOSSUT

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																	
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-12 Adoptée à la majorité absolue 22 pour et 1 abstention</p>	<p>Administration générale - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-8 ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales indique que « l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. »

CONSIDÉRANT que les principales dispositions sont contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur fixe notamment :

- Les modalités d'organisation du conseil municipal ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité absolue 22 pour et 1 abstention :

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY



Le Maire,



BOSSUT Xavier

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞	
L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.		
Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 dont 2 excusés Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
BOSSUT Xavier ✓	JANCART Didier ✓	BOBAN Bruno ✓
GIRARD Laurence ✓	MOGEON Elise ✓	BESSON Aline ✓
BOSSON Arnaud ✓	ORAIN Aurélien ✓	BÉRIOU Nora ✓
DUVAL Peggy ✓	AUZOUX Géraldine ✓	PIERRE Alex ✓
GAUDIN Jean ✓	TRITANT Quentin ✓	MEYNET Elsa ✓
DESEQUELLES Séverine ✓	CURDY Sophie ✓	LUNEAU Sylvain ✓
DEMIERRE Claudine ✓	GLADKOFF Andy ✓	DE DONA Patricia ✓
MAURE Nicolas ✓	MUDRY Marion ✓	
DELIBÉRATION N° 2026-04-13	Administration générale - Adoption du règlement intérieur de la	
Adoptée à l'unanimité	commission d'appel d'offres et de la commission MAPA	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-8 ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT que l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales indique que « l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. » ;

CONSIDERANT que la transposition des directives européennes relative au droit de la commande publique définissant les modalités de passation des différents contrats publics et les règles relatives à la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens ;

CONSIDERANT qu'une commission MAPA peut être créée afin d'assister Monsieur le Maire ou son représentant dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés passés en procédure adaptée ;

CONSIDERANT le contenu du présent règlement intérieur a pour objectif de préciser les modalités d'organisation de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA ;

CONSIDERANT que dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le règlement intérieur est défini librement par l'assemblée qui peut se doter de ses propres règles de fonctionnement ;

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.


La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,



BOSSUT Xavier

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p>COMMUNE DE MIEUSSY</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>☞ Séance du 02 AVRIL 2026 ☞</p>																																																																																	
<p>L'an deux mille vingt-six, le 02 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.</p>																																																																																		
<p>Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Didier JANCART a donné pouvoir à Jean GAUDIN Absents : Votants : 23 Secrétaire de séance : Sophie CURDY</p>																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 33%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>JANCART Didier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>BOBAN Bruno</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GIRARD Laurence</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BESSON Aline</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSON Arnaud</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>ORAIN Aurélien</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BÉRIOU Nora</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>AUZOUX Géraldine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>PIERRE Alex</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>TRITANT Quentin</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MEYNET Elsa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>LUNEAU Sylvain</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEMIERRE Claudine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>GLADKOFF Andy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DE DONA Patricia</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MAURE Nicolas</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>MUDRY Marion</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓		GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓		BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓		DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓		GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓		DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓		MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																										
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier		✓	BOBAN Bruno	✓																																																																											
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓																																																																											
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓																																																																											
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓																																																																											
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓																																																																											
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓																																																																											
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓																																																																											
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓																																																																														
<p>DELIBÉRATION N° 2026-04-14 Adoptée à l'unanimité</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE : Personnels contractuels – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2026</p>																																																																																	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En outre, les employeurs territoriaux peuvent, en application de l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet accroissement est d'une durée maximale de six mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que les services techniques font face à un surcroît de travail pendant la saison estivale pour assurer notamment le fleurissement de la commune, le nettoyage et l'entretien de la voirie et des espaces publics, l'entretien des bâtiments publics. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Considérant les changements organisationnels au sein des services administratifs et notamment la nécessité de réorganiser le classement et l'archivage des dossiers, le suivi de certaines missions administratives ponctuelles.

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer :

- 1 emploi d'Agent des espaces verts : emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 02 avril 2026 et pour une durée de 6 mois,
- 3 emplois d'Agents polyvalents : emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2026, et pour une durée de 3 mois,
- 1 emploi d'agent administratif polyvalent : emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de deux mois.

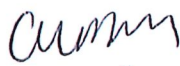
Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **CRÉÉ**, à compter 02 avril 2026, et pour une durée de 6 mois, 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C ; l'agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en espaces verts à temps complet,
- **CRÉÉ**, à compter du 1^{er} juin 2026, et pour une durée de 3 mois, 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C ; les agents recrutés effectueront les missions de fleurissement de la commune, de nettoyage et d'entretien de la voirie et des espaces publics, ainsi que l'entretien des bâtiments publics, à temps complet,
- **CRÉÉ**, à compter du 1^{er} juin 2026, et pour une durée de deux mois, 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C ; l'agent assurera les fonctions d'agent administratif polyvalent,
- **PRECISE** que ces emplois non permanents seront occupés par des agents recrutés par la voie d'un contrat à durée déterminée,
- **FIXE** la rémunération suivant la grille indiciaire des grades de recrutement,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

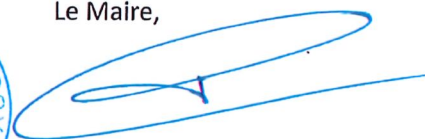
La Secrétaire de séance,



Sophie CURDY



Le Maire,



Xavier BOSSUT

**Annexe : délibération n° 2026-04-03 du 02/04/2026 venant fixer les indemnités de fonction
des adjoints et des conseillers délégués pour la commune de Mieussy**

Les montants présents dans ce tableau peuvent évoluer automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique (montants calculés selon l'indice en vigueur à la date de délibération).

23 conseillers municipaux, nombre maximum d'Adjoints : 6

Montant maximum réglementaire						
	Taux maxi		Montant maxi	Nb d'élus concernés	TOTAL mensuel	Enveloppe annuelle
Maire	55,70%	de l'indice brut 1027	2 289,56 €	1	2 289,56 €	27 474,74 €
Adjoints	21,38%	de l'indice brut 1027	878,83 €	6	5 272,98 €	63 275,76 €
Enveloppe globale maximale					7 562,54 €	90 750,51 €

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers délégués

FONCTION	INDEMNITES (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	INDEMNITES (montants mensuels bruts)
Maire	55.70 %	2 289,56 €
1 ^{er} Adjoint	15.50 %	637,13 €
2 ^{ème} Adjoint	15.50 %	637,13 €
3 ^{ème} Adjoint	15.50 %	637,13 €
4 ^{ème} Adjoint	15.50 %	637,13 €
5 ^{ème} Adjoint	15.50 %	637,13 €
Conseiller délégué aux ressources humaines	5.00 %	205,53 €
Conseillère déléguée à l'environnement, l'agriculture et la forêt	5.00 %	205,53 €

